

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Alain Richard par le bureau Arcos'arre Architecture SA pour la démolition d'une maison et la construction de deux habitations sur la parcelle n° 10129, folio n° 37 (99), zone R3, lieu-dit Le Liappay à Versegères, coord. 2583780/1101890

M. Quirinus Petrus Van Eyck par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la création d'un local de rangement sur la parcelle n° 14434, folio n° 44 (63), zone R3, lieu-dit Les Grands Vergers à Bruson, coord. 2583100/1101410

MM. Nicolas Giroud et Benoît Vaudan par le bureau d'architecture G Comina SA pour la modification du projet n° 353.12 autorisé le 21.11.2012 (construction d'une habitation, d'un garage et d'un hall d'entrée) sur les parcelles n° 12'886 et 12'887, folio n° 98, zone R3, lieu-dit Plénadzi au Châble, coord. 2582405/1102830

M. Paolo Alberti par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la modification de façades sur la parcelle n° 4615, folio n° 145, zone T3, lieu-dit La Morintse à Verbier, coord. 2584070/1105685

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.